

Berne, le 6 avril 1989

Rr/we

S E N E G A LI. Données générales

Superficie	:	196'000 km ² (Suisse : 41'300 km ²)
Nombre d'habitants	:	6,8 mio (1986)
Croissance démographique	:	2,9% p.a. (1980-86)
Capitale	:	Dakar
Indépendance	:	1960
Chef d'Etat	:	Président Abdou Diouf depuis 1983 (a succédé à Léopold Senghor), réélu en février 1988
Monnaie	:	Franc CFA



II. Situation économique

Les principales ressources de l'économie sénégalaise sont la culture de l'arachide, la pêche, les phosphates et le tourisme.

En 1987/1988, la récolte d'arachide a coûté 30 mrd FCFA à l'Etat et l'année précédente 23 mrd FCFA. Entre 1965 et 1985, le PNB par habitant a diminué de 0,6% p.a. en moyenne.

La détérioration de la situation économique du Sénégal est due à des facteurs exogènes tels que sécheresses successives, augmentation du prix du pétrole et affaiblissement général des termes de l'échange, mais aussi aux faiblesses structurelles de son économie (politique d'emprunt et d'investissement imprudente).

Dès, 1979, le Gouvernement sénégalais a mis en place un programme d'ajustement avec l'aide du FMI et de la Banque mondiale visant une meilleure gestion des ressources publiques et la promotion du secteur privé. Des mesures ont été prises (réformes fiscales et douanières, libéralisation des prix, etc.) et certains indicateurs ont évolué positivement : la croissance a atteint 4% par an depuis 1985 après une moyenne annuelle de 2,3%. L'inflation a été réduite de 13% en 1984 à 7% en 1986, le déficit budgétaire de 8% du PIB en 1982 à 2% du PIB en 1986 et le déficit de la balance des paiements de 12% du PIB en 1985 à 6% du PIB en 1986. Des facteurs externes (bonnes conditions climatiques et abaissement du prix des produits importés) ont largement contribué à cette évolution.

Les perspectives du pays ne sont pas encourageantes. La diversification de l'économie s'avère difficile. L'élimination des protections douanières risque de détruire l'industrie dont la productivité est déjà basse en raison notamment du coût élevé de l'énergie. Le Sénégal doit importer les trois quarts du riz qu'il consomme et qui est devenu un aliment de base, soit entre 300 et 350'000 tonnes p.a. à un prix bien inférieur au coût de la production locale. En outre, son appartenance à la zone franc empêche une dévaluation de la monnaie afin de stimuler les exportations.

Le Sénégal est un important bénéficiaire en Afrique de l'aide publique au développement correspondant à 16% du PNB ou 85 \$ par habitant en 1986. En novembre 1988, le FMI a approuvé une Facilité d'ajustement structurelle renforcée portant sur un crédit d'environ 197 mio \$US pour une durée de trois ans. Des négociations avec la Banque mondiale sont en cours pour un quatrième programme d'ajustement structurel.

La dette extérieure est estimée à 3,5 mrd \$US. Le ratio de l'endettement s'est amélioré, passant de 90% du PNB en 1984/85 à 75% du PNB en 1987/88. Le Sénégal est actuellement en négociation avec le Club de Paris pour obtenir un septième rééchelonnement de sa dette publique. Etant donné que le niveau du PNB par habitant (\$US 510.-) se situe à la limite supérieure des pays à bas revenus, l'octroi des conditions de Toronto au Sénégal fait l'objet de discussions.

III. Echanges commerciaux Suisse - Sénégal

	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u>	<u>+/- %</u>	<u>Solde</u>
	(en mio Frs.)			
1983	3,8	13,5		+ 9,7
1984	3,9	16,0		+ 12,1
1985	2,2	15,9		+ 13,7
1986	2,5	19,0		+ 16,5
1987	1,3	15,0	- 20%	+ 13,7
1988	2,0	9,7	- 35%	+ 7,7

Principaux produits

- importés (1988) : machines (0,7 mio; produits agricoles (0,6 mio) (crustacés, huiles végétales, poissons); métaux (0,2 mio)
- exportés (1988) : produits chimiques (2,8 mio); machines (1,7 mio); textiles (1,0 mio); papiers (0,8 mio); produits agricoles (0,5 mio).

IV. Accords économiques bilatéraux

- Accord de commerce, de protection des investissements et de coopération technique du 16.8.1962;
- Accord de crédit-mixte du 21.4.1980 portant sur 24 mio Frs. (12 mio Confédération/12 mio banques); rallonge 0,8 mio Frs. le 11.9.1985;
- Accord d'aide à la balance des paiements (ABP) du 14.3.1986 dans le cadre de la Facilité spéciale pour l'Afrique portant sur 13,5 mio Frs.
(Un nouvel accord d'ABP est en préparation (1989)).
- Accords de consolidation de dettes :
 - I 20.01.1982
 - II 18.11.1983

III 02.04.1984
 IV 11.06.1985
 V 28.03.1988

portant sur un montant total d'env. 26 mio Frs.
 (Un sixième accord bilatéral devra probablement être
 conclu.)

V. Investissements suisses

notamment :

- Nestlé : Codipral production de lait condensé
 + distribution (Nescafé, Maggi
 de Côte d'Ivoire)
 capital 660 mio FCFA 100% Nestlé ?
- UBS : participation 20 % à la BIAO (Banque
 Internationale de l'Afrique occidentale)
- Crédit Suisse : participation 5% à la Sté Gén. des
 Banques du Sénégal
- Ciba-Geigy : bureaux
- Elektrowatt : bureaux

VI. Foires

- Comptoir Suisse, Lausanne : Sénégal hôte d'honneur en
 1972;
- Foire Suisse d'échantillons, Bâle (MUBA), participation
 du Sénégal avec assistance OFAEE entre 1981-85;
- Foire internationale de Dakar : Suisse hôte d'honneur en
 1978.

VII. Visites

- Visite de travail à Berne du Président sénégalais Abdou
 Diouf en juin 1986.

VIII. Coopération au développement (DDA)

Déboursements 1987 : 17,4 mio Frs. (bilatéral)

p.i.

1987 : 12,0 mio Frs. cofinancement IDA (Fonds spécial pour
 l'Afrique)

1988 : 12,4 mio Frs. + 4,9 mio Frs. programme formation
 sur 3 ans.